

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 Septembre 2020

MAIRIE de DICONNE

Sur convocation en date du 10 Septembre 2020 de Mr COULON Robert, le Maire

⇒ Membres afférents au conseil municipal :	11
⇒ Membres en exercice :	11
⇒ Membres présents :	11
⇒ Membres représentés :	0
⇒ Membres absents :	0



La séance est ouverte à 20h00 par Mr :
COULON Robert, Maire de Diconne



SECRETARIAT de SEANCE :

- Mr GAUDILLERE Félix, accepte le secrétariat de séance

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020 : approuvé à l'unanimité

Il est convenu que dorénavant le compte-rendu du Conseil précédent ne sera plus édité sur papier. Il sera envoyé par mail aux Conseillers qui devront en prendre connaissance préalablement à la réunion du conseil.

Transfert de certains pouvoirs de police du Maire au Président de la CCB71 en matière de voirie, d'habitat et réalisations d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage : Refus à l'unanimité. Monsieur le Maire prendra les 3 arrêtés correspondants.

Transfert de la compétence en matière d'élaboration de documents d'urbanisme :

La discussion est reportée à la prochaine réunion, la décision devant être prise entre le 1^{er} Octobre et le 31 Décembre 2020

Délibération n° 29 concernant l'élection du délégué et des suppléants pour l'élection des Sénateurs du 27 Septembre 2020 suite à la réunion du 10 Juillet 2020 :

Monsieur COULON Robert est élu Délégué
Monsieur BERGERAS Roger, Madame DUFOUR Maryse et Monsieur MAURY Thomas sont élus suppléants par délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Acquisition de la propriété JOURNOT :

Compte tenu de la difficulté rencontrée par Madame JOURNOT pour trouver un logement, Mr le Maire propose au conseil municipal de faire dans un premier temps, l'acquisition de la grange et des terres agricoles attenantes au prix de 30.000 Euros.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité et Mr le Maire est chargé de contacter Mme JOURNOT pour lui en faire part.



Grange de Madame Josette JOURNOT

Délibération n° 30 annulant et remplaçant la délibération n° 2020-21 concernant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) Adopté à l'unanimité

Délégation de signature au Maire concernant la convention précisant le fonctionnement du RPI Devrouze-Diconne : Délibération n° 31 approuvée à l'unanimité.

Syndicat de la Guyotte : La commune n'étant pas représentée depuis la démission du Maire Précédent, le conseil municipal désigne Monsieur **Robert COULON**, le Maire en tant que délégué et Monsieur **Daniel COLAS**, 2^{ème} Adjoint comme suppléant.

Questions diverses :

- ➔ **Prime à la Secrétaire de Mairie pour présence constante pendant le confinement :**
Le Conseil décide à l'unanimité de lui octroyer **une prime exceptionnelle de 300 Euros**.
Par délibération n°32



**La secrétaire
Mme Carole PARADON**

- ➔ **Défibrillateur :** La séance de présentation-démonstration-inauguration prévue par les autorités avaient semblé inopportune à Monsieur le Maire, qui au vu des circonstances sanitaires voulait la reporter. Mais suite à leur insistance, elle aura lieu le Samedi 3 Octobre à 10h30.



- ➔ **Demande de téléphone portable par l'institutrice :** Après débat, il apparaît évident au Conseil qu'il doit être fourni par l'Education Nationale et non par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h40.

Le Secrétaire de Séance
Félix GAUDILLERE

Le Maire
Robert COULON